L'ajournement

dans d'éventuelles négociations, ou de savoir si ce processus permettra d'établir une définition des subventions passibles ou non de poursuites acceptée par les deux parties.

Comme le ministre du Revenu national l'a fait remarquer, si on en juge par les négociations sur l'Accord de libre-échange, il semble que notre position et celle des Américains à propos de ces questions soient largement divergentes. Cela ne nous permet pas d'espérer trouver une solution très rapidement.

Néanmoins, au cours de la période de sept ans envisagée par l'Accord de libre-échange, le gouvernement est prêt à faire diligence pour trouver une meilleure formule. J'invite les députés d'en face à se joindre à nous pour chercher une solution constructive à ces questions importantes. Nous consulterons activement et largement le secteur privé et les provinces pendant tout ce processus.

En ce qui concerne la question de savoir s'il devrait y avoir une participation directe des provinces dans ces négociations, je voudrais rappeler aux députés que, comme l'a indiqué à la Chambre le ministre du Commerce extérieur le 18 avril, le commerce extérieur relève de la compétence fédérale. En assumant cette responsabilité, le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Egmont.

• (1810)

LE BUDGET – LES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE DE LA BFC DE SUMMERSIDE (Î-P-É)

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, comme tous les Canadiens, savaient avant la «grande fuite» budgétaire qu'ils devraient faire des sacrifices pour aider à réduire la dette nationale. Ils étaient prêts à payer leur juste part. Ils savaient que le moment était venu de payer l'orchestre et ils étaient prêts à se joindre aux autres Canadiens et à se contenter de moins pour aider le gouvernement à se sortir de la triste situation financière dont il ne s'était pas soucié pendant quatre ans.

Toutefois, ils n'étaient pas prêts, et ils ne le sont toujours pas, à payer cinq fois plus que ce que l'on demande aux autres Canadiens. Ils n'étaient pas prêts, et ne le sont toujours pas, à accepter un coup sévère à l'économie de la province et un coup fatal à celle de l'ouest de la province.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard n'étaient pas, n'ont jamais été et ne sont toujours pas prêts à

accepter la fermeture de la base des Forces canadiennes de Summerside. Selon les mots d'un ancien sousministre des Finances: «La base de Summerside est aussi importante pour l'Île-du-Prince-Édouard que l'industrie automobile pour l'Ontario.»

Par conséquent, j'en conclus que le gouvernement ne savait pas vraiment ce qu'il faisait lorsqu'il a pris la décision de fermer la base de Summerside.

La base des Forces canadiennes de Summerside, dans le village de St. Eleanors, et la base aérienne de Mount Pleasant ont été établies pendant la Deuxième Guerre mondiale pour former le personnel volant pour le service outre-mer.

Ces bases ont été établies par le ministre de la Guerre, le colonel James Ralston, le député de Prince qui est maintenant Egmont, un fils de Nouvelle-Écosse. Elles ont joué un rôle crucial dans la formation de nos pilotes de chasse qui étaient désespérément attendus en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Après la guerre, les installations de Mount Pleasant furent abandonnées, ce qui ne laissait que la base de St. Eleanors à l'Île-du-Prince-Édouard.

En 1980, le ministre de la Défense nationale, l'honorable Gilles Lamontagne, s'engageait au nom du gouvernement à ce que chaque province ait au moins une base des forces armées.

Qu'est-il advenu de cet engagement? Le gouvernement l'a abandonné sous couvert de compression budgétaire.

Que dire des déclarations du député de Calgary-Centre (M. Andre) selon lequel «il n'y a aucun doute, la défense est un outil économique important» et «il n'y a aucun doute, on tiendra compte du développement régional»? Que dire de ce passage tiré du Livre blanc sur la défense, à la page 85:

De plus, les programmes de défense aident considérablement à atténuer les disparités économiques régionales. Au fil des ans, il a souvent été possible d'utiliser les fonds limités alloués à la défense de façon à renforcer l'économie des localités et des régions, tout en répondant à nos besoins militaires.

Voici une autre déclaration extraite du Livre blanc sur la défense, à la page 84:

Les dépenses militaires au Canada entraînent des retombées économiques dans tous les secteurs de la société canadienne.

Au cours de l'année financière 1985–1986, les dépenses militaires se sont élevées à environ 12 milliards de dollars du produit intérieur brut, elles ont rapporté 1,6 milliard en taxes et elles ont créé à peu près 294 000 emplois, dont 178 000 dans le secteur privé. L'Île-du-Prince-Édouard